



COMPTE RENDU N°58 REUNION DU CABINET DU 2 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 2 juin à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

Madame Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective, absente du pays n'a pas pris part à la réunion.

La réunion a porté sur l'ordre du jour ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 26 avril 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 avril 2023 ;
3. Préparation de la prochaine mission de suivi des programmes et projets.
4. Point de l'exécution des décisions du cabinet partiellement ou non encore exécutées.
5. Divers : modalités de diffusion du rapport d'évaluation (2022).



1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 26 avril 2023.

Le compte rendu de la réunion du 26 avril 2023 a été adopté avec des amendements de forme et de fond. Il sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 avril 2023.

Le directeur du cabinet a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 26 avril 2023

A.1. Poursuivre l'élaboration de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

A.2. Produire les listes des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, par ministère et par Département.

B. Exécution des décisions au 2 juin 2023

B.1. L'élaboration de la base des données primaires des plans, programmes et projets se poursuit, en se conformant aux indications données par le RPPR, au cours de réunion du cabinet du 16 mai 2023. Les personnes en charge du dossier présenteront une première version de la base des données à la faveur de la prochaine réunion du cabinet.

B.2. Les listes des projets à suivre et à évaluer en 2023 ont été produites. Il s'agit d'une liste générale des projets d'une autre par ministère et d'une troisième par Département.

3. Préparation de la prochaine mission de suivi des programmes et projets.

Le RPPR a introduit l'examen de ce point en indiquant que la préparation de la prochaine mission de suivi des programmes et projets devrait porter sur :

- l'adoption de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 ;

- l'envoi des lettres d'information aux autorités administratives et des collectivités locales ainsi qu'aux partenaires au développement ;
- l'envoi d'une lettre au Secrétaire général de la Présidence de la République pour solliciter le financement de la prochaine mission de suivi ;
- la description du travail à faire dans le cadre de l'accomplissement de la prochaine mission de suivi ;
- la composition des équipes de mission et la désignation des chefs d'équipe ;
- le calendrier de la mission.

a) Le RPPR a indiqué que le suivi et l'évaluation en 2022 avaient porté sur 15% des 1106 programmes et projets inscrits dans la loi de finances. Il conviendrait, en 2023, de se donner l'exigence de retenir un échantillon de projets plus large que celui de l'année dernière. Le critère de sélection des projets à suivre et à évaluer (l'importance de leur impact sur l'économie et le bien-être des populations) devrait se conjuguer avec la nécessité d'avoir un échantillon significatif. Dans cette hypothèse, il serait bon de se fixer l'ambition de suivre et d'évaluer au moins 20% des programmes et projets inscrits dans la loi de finances.

Il conviendrait également de retenir par catégorie de projets, un nombre reflétant le poids de chacune d'elles par rapport à l'ensemble des projets inscrits dans la loi de finances.

b) Le RPPR a noté que la lettre au Premier ministre avait déjà été signée. Celles aux ministres devront être apprêtées en vue de leur expédition le lundi prochain, avec en pièce jointe la liste des programmes et projets de chaque ministère concerné.

c) S'agissant du courrier à adresser au Secrétaire général de la Présidence de la République, le RPPR a indiqué qu'il s'agira de lui transmettre :

- la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 ;
- l'état des besoins de la prochaine mission de suivi ;



- le rapport d'évaluation (2022).

Le RPPR a indiqué que le courrier au Secrétaire général de la Présidence de la République ne devra lui être déposé qu'après la remise du rapport d'évaluation (2022) au Président de la République.

Le directeur du cabinet se chargera de remettre au Secrétaire général de la Présidence de la République en main propre, le courrier et ses annexes.

d) Le RPPR a également indiqué qu'à partir du moment où les ministres et les partenaires au développement reçoivent les lettres, les équipes de mission constituées devront s'engager dans la collecte des informations d'ordre administratif auprès des points focaux. Ainsi, le déplacement pour le suivi in situ s'effectuera uniquement pour les programmes et projets en cours d'exécution.

e) Les échanges qui ont porté sur la composition des équipes et le choix des chefs d'équipe ont amené à conclure qu'il convient de reconduire, dans les mêmes localités, les équipes ayant mené l'évaluation de janvier 2023.

f) Le RPPR a instruit de commencer la collecte des informations d'ordre administratif à compter la semaine débutant le lundi 5 juin 2023. La mission de suivi, sur le terrain, des programmes et projets, devrait commencer, suivant la disponibilité du financement, dix (10) jours plus tard.

4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

A la demande du RPPR, le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le point.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Créer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets est toujours au ministère de l'économie et des finances en attente de l'approbation du ministre de l'économie et des finances.

B.2. La société adjudicataire du marché de création du site web du RPPR est en possession du contrat approuvé. Elle a déjà reçu l'avance de démarrage.

B.3. L'assistant principal du RPPR et un des chargés d'études au secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales poursuivent le travail de fusion des deux schémas de la base des données suivants des projets, plans et programmes ;

Ils présenteront une nouvelle proposition après avoir terminé le travail de fusion schémas qu'ils avaient élaborés et présentés aux membres du cabinet à l'occasion de la réunion du juin 2023 à la prochaine réunion du cabinet.

Divers

Le RPPR a requis l'avis de chacun sur les destinataires du rapport d'évaluation 2023.

Après débat, il a été retenu que :

- le Président de la République, destinataire privilégié du rapport, le recevra en priorité ;
- le Premier ministre en recevra une copie ;
- le ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République et le Secrétaire général de la Présidence de la République recevront des copies quelques temps après le dépôt du rapport auprès du Président de la République.
- les membres du gouvernement recevront chacun une copie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 15 minutes.

Amendé et adopté le 8 juin 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

